

## **Plus de transport ferroviaire – pas seulement pour le transport de transit**

### **Notre objectif :**

#### **un trafic de marchandises climatiquement neutre d'ici à 2035**

**Le trafic de marchandises routier fonctionne presque exclusivement au carburant fossile. Pour le rendre climatiquement neutre d'ici à 2035, l'Initiative des Alpes a conçu un plan. Pour y parvenir, il faudra aussi renforcer parallèlement le rail.**

Il existe depuis des décennies une alternative écologique au transport routier : le chemin de fer. En ce qui concerne le trafic de marchandises transalpin, la part du rail a pu être augmentée au cours des dernières années. Ce qui n'est pas le cas dans le trafic de marchandises intérieur et d'import-export où le rail perd du terrain en continu. Alors qu'en l'an 2000, il transportait 19,4 % de marchandises, sa part avait baissé à 15 % en 2018. Dans le même laps de temps, les kilomètres parcourus par les voitures de livraison non soumises à la RPLP ont augmenté de 60 %.

Les perspectives de la Confédération n'augurent rien de bon. D'ici à 2050, elle prévoit une croissance dans les transports de plus de 31 % par rapport à 2017. Sans mesures efficaces, le trafic affectera encore plus le climat et l'environnement. Les conséquences seront désastreuses puisqu'en Suisse, les régions alpines sont fortement touchées par le réchauffement climatique.

#### **Notre vision**

L'Initiative des Alpes veut stopper cette évolution et a esquissé une vision d'un trafic de marchandises climatiquement neutre. Cela signifie concrètement que :

- le volume de marchandises à transporter doit être fortement réduit ;
- le transport des marchandises doit se faire davantage par le rail ;
- les villes et agglomérations ont besoin de concepts de logistique efficaces qui réduisent le plus possible les transports routiers.

Les courses réellement nécessaires par la route doivent devenir neutres pour le climat et générer le moins possible d'émissions. L'Initiative des Alpes poursuit encore et toujours un objectif ambitieux : rendre tout le trafic de marchandises climatiquement neutre d'ici à 2035. Notre plan visionnaire en trois phases :

#### **Phase 1 (2022 – 2025)**

La Suisse doit fixer un objectif contraignant de transfert pour la part du transport de marchandises par le rail dans le trafic intérieur et d'import-export et cette part doit s'accroître fortement d'ici à 2030. La Confédération introduit également un modèle de financement pour le fret ferroviaire sur tout le territoire et accorde un soutien financier aux innovations telles que l'attelage automatique numérique.

Le trafic de marchandises routier doit diminuer et le volume restant se passer de carburant fossile. La Suisse introduit des objectifs d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules neufs pour 2025 et 2030, comme c'est déjà le cas dans l'UE, et met à disposition de l'énergie renouvelable ainsi qu'un système de recharge et de stations-service généralisé dans les endroits appropriés. Le renvoi de paquets dans le commerce en ligne doit devenir payant.

La Suisse doit exploiter l'entièreté de la RPLP et n'en exempter les camions propulsés à l'hydrogène ou à l'électricité que jusqu'en 2027 au maximum. Par la suite, ceux-ci devront aussi payer une part équitable des coûts externes générés. Les véhicules répondant à la norme Euro 6 doivent être plus fortement taxés.

Il faut réduire les limites de vitesse dans le transport routier sur l'autoroute. Les camions devront rouler à 70 au lieu des 80 km/h actuels et les voitures de livraison à 90 au lieu de 120. Les camions devraient être soumis à une interdiction de dépasser sur l'autoroute.

### **Phase 2 (2025 – 2030)**

Il faut introduire une redevance liée aux prestations sur le transport de marchandises léger (RPLP pour les camionnettes). En outre, les objectifs pour les flottes de voitures de livraison neuves doivent être réduits à zéro émission de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030.

Les centres de regroupement logistique régionaux, locaux et urbains multi-prestataires doivent gagner en efficacité et permettre d'éviter des trajets. Les vélos-cargo électrique doivent prendre en charge une part importante des courses dans la distribution fine des villes et agglomérations. En outre, des zones à zéro émission seront créées dans lesquelles tout moteur à explosion sera interdit.

### **Phase 3 (2030 – 2035)**

La neutralité climatique sera consolidée dans cette phase. Ainsi, dès 2035, plus aucun camion propulsé à l'énergie fossile ne pourra être immatriculé en Suisse. De même qu'il n'y aura plus de carburant fossile à disposition du trafic de marchandises routier. Les camions et camionnettes conventionnels encore utilisés ne pourront rouler qu'avec du carburant synthétique produit de manière climatiquement neutre.